

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PREMIFLEX

Version: 155e

Date de révision: 04/08/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation: PREMIFLEX

Utilisation de la substance / préparation: Solution d'étanchéité

Identification de la société / entreprise: SOPREMA S.A.  
14, rue de Saint Nazaire - BP 121  
F-67025 Strasbourg CEDEX 1  
France  
Tél: +33 (3) 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (3) 88 79 84 01

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
EMERGENCY NUMBER : + 44 (0) 870 190 6777

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Facilement inflammable.  
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) spécifique(s): non déterminé

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers: • Solvant Naphta - Benzène < 0.1%  
Conc. (% pds):(%): 20 < C <= 25 - Symbole(s): F Xn - Phrase(s) R: 10-20/21-37/38-51/53-65  
• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4] - N° Id: 615-005-00-9 - N° CE:: 202-966-0 - N° CAS:: 101-68-8  
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • Carc. Cat. 3; R40 • Xn; R20-48/20 • Xi; R36/37/38 • R42/43 •  
• chlorure de benzoyle - N° Id: 607-012-00-0 - N° CE:: 202-710-8 - N° CAS:: 98-88-4  
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • Xn; R20/21/22 • C; R34 • R43 •  
• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE:: 215-535-7 - N° CAS:: 1330-20-7  
Conc. (% pds):(%): 5 < C <= 10 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.

Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

Risques spéciaux: Un incendie produira une épaisse fumée noire.  
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PREMIFLEX

Version: 155e

Date de révision: 04/08/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):

Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8).  
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement:

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.  
Prévenir tout étalement du produit contaminé à l'aide de sable ou de terre.  
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

Méthode(s) de nettoyage:

Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.  
Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s):

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
A manipuler dans des locaux bien ventilés. Éviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage.

- Mesure(s) d'ordre technique:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques par frottement par exemple.  
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.

- Conseil(s) d'utilisation(s):

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Stockage

- Précaution(s):

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.  
Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.  
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.  
Conserver hors de la portée des enfants.

- Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

- Condition(s) de stockage:

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:

• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4]:VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,051  
• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]:VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

- Protection des mains:

gants résistants aux solvants

- Protection de la peau et du corps:

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.  
Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.

- Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PREMIFLEX

Version: 155e

Date de révision: 04/08/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect: liquide  
- Couleur: selon nuancier  
- Odeur: caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: /  
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.  
- Point d'éclair: 23°C  
- Limites d'explosivité: non déterminé  
- Densité relative (eau = 1): 0.97  
- Viscosité: 120 mPa.s  
- Hydrosolubilité: Réagit avec de l'eau  
- Liposolubilité: non déterminé  
- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aiguë

- Inhalation: Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.  
- Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...  
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.  
- Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Effets sur l'environnement: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Effets nocifs divers

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.  
Classifié comme déchet spécial pour l'élimination.  
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Information(s) supplémentaire(s):

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PREMIFLEX

Version: 155e

Date de révision: 04/08/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
Numéro ONU	1263
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)	
- Nom d'envoi exact:	PAINT RELATED MATERIAL
- Classe de danger:	3
- Groupe d'emballage:	III
Voies maritimes (IMDG)	
- Nom d'expédition:	PAINT RELATED MATERIAL
- Classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Polluant marin:	/
Voies aériennes (ICAO/IATA)	
- Nom d'envoi exact:	PAINT RELATED MATERIAL
- ICAO/IATA classe:	3
- Groupe d'emballage:	III

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
N° CE:	Non applicable.
Symbole(s):	Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement  
Phrase(s) R:	10 Inflammable. 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. 42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S:	2 Conserver hors de la portée des enfants. 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Information(s) complémentaire(s):	Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant. Contient du (de la) diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4], chlorure de benzoyle. Peut déclencher une réaction allergique.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R10 Inflammable. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R20 Nocif par inhalation. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
--	--

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PREMIFLEX

Version: 155e

Date de révision: 04/08/2009

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

---

	R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R34 Provoque des brûlures. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R38 Irritant pour la peau.
Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Utilisation de la substance / préparation	Solution d'étanchéité
Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
Information(s) supplémentaire(s):	VOC : 338 g/l
Historique	
- Date de la première édition:	10/01/2008
- Date de la révision précédente:	04/08/2008
- Date de révision:	04/08/2009
- Version:	155e
- Révision chapitre(s) n°:	2-9-15-16
Réalisé par:	SOPREMA (aderibreux@soprema.fr)